

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/01/2017

Dossier complet le :

10/03/2017

N° d'enregistrement :

2017-004875

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un parc de stationnement dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Bouillargues

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Maurice GAILLARD, maire

RCS / SIRET

213 000 474 000 14

Forme juridique

84112

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. | Réalisation d'un parc de stationnement de 150 places environ dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune souhaite réaliser un complexe sportif intergénérationnel permettant de regrouper sur un seul site l'ensemble des équipements sportifs et de loisirs. Ce complexe comprendra :

- un centre omnisports doté d'un grand plateau sportif pour la pratique des sports collectifs de type handball, basketball et volleyball, d'une surface artificielle d'escalade, de gradins d'environ 500 places, d'une salle multisports de 250 m², d'un dojo de deux aires de combat ainsi que l'ensemble des locaux associés : vestiaires collectifs, vestiaires arbitres, sanitaires et douches, bureaux associatifs.
- un tennis-club avec des terrains de plein air et un terrain couvert, ainsi que le club-house associé
- des terrains de grands jeux, vestiaires et tribunes associés, piste d'athlétisme
- une salle socio-culturelle

L'ensemble comportera des aménagements extérieurs : voie d'accès et parc de stationnement d'environ 150 places (réalisé dès la première phase) et aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Inscrit dans le PLU approuvé de la commune, le secteur des Aiguillons a vocation à recevoir des équipements publics sportifs et de loisirs.

Depuis les années 1980, la commune de Bouillargues a construit différents équipements sportifs afin de répondre, rapidement, à une demande des clubs sportifs et des scolaires.

La réalisation de ces équipements souvent fonctionnels dans la pratique du sport et dans leur capacité d'accueil, reposait sur des réflexions partielles successives au gré des demandes souvent multiples.

Aujourd'hui, au vu des besoins croissants et de la vétusté de certains équipements, une réflexion globale s'est engagée afin d'apporter une solution d'ensemble harmonieuse répondant aux exigences de la pratique sportive, de loisirs et de compétitions. C'est pourquoi, la commune a souhaité offrir à la population bouillarguaise, un complexe sportif de qualité regroupant l'ensemble des activités sportives et de loisirs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il est prévu une réalisation par phase :

- phase 1 : centre omnisports de 3000 m² de surface utile et des aménagements extérieurs : parc de stationnement de 150 places, voie d'accès, aménagements paysagers. Les travaux sont prévus en 12 mois.
- phase 2 : réalisation des courts de tennis (5 dont un couvert) et du club-house
- phase 3 : réalisation de 2 ou 3 terrains de grands jeux, d'une piste d'athlétisme, des vestiaires et tribunes
- phase 4 : réalisation de la salle socio-culturelle

Les aménagements de voirie et de parking seront mutualisés pour tout le complexe sportif.

Le parc de stationnement d'environ 150 places sera réalisé dès la première phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des équipements seront propriété de la commune et gérés par la commune. Les voies et stationnement seront publics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La commune ne disposant pas de toute la maîtrise foncière du secteur des Aiguillons, le projet va faire l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique afin de pouvoir en assurer la complète maîtrise foncière.

Un emplacement réservé est inscrit au PLU de la commune pour cette opération. Il s'agit du n°55 dont la désignation est "zone sportive et équipements publics".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Superficie globale du projet | 7 ha |
| Emprise dédiée aux bâtiments | 5000 m ² de foncier dont 2250 m ² pour le centre omnisports |
| Emprise dédiée aux voiries et stationnement | 6400 m ² de foncier |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 4 7 ' 2 7 " 98N Lat. 0 4 ° 2 6 ' 1 6 " 28E

Chemin de
Bellgarde
BOUILLARGUES

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est soumise à une servitude de bruit de l'aéroport de Garons dans la pointe sud-ouest de son territoire, cette servitude ne concerne pas le secteur du projet. A noter, toutefois, la présence de la LGV Nîmes Montpellier, située à 430 m du projet et de la RD6113 à 330 m du projet |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2014 mais les prescriptions du PPRI ne concernent pas cette zone. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à 800 m de la ZPS Costières Nîmoises. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur a fait l'objet d'une analyse, concluant sur le fait que cela n'a pas d'incidence notable sur la ZPS Costières Nîmoises en raison de la présence de la LGV à proximité immédiate du secteur (à envi |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur étant constitué en grande partie de friches ou d'anciens terrains urbanisés, plutôt entretenus, le projet ne devrait pas occasionner de destruction ou de perturbation de la biodiversité. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain est principalement constitué de friches et anciennes terres agricoles. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La création du complexe sportif va engendrer des déplacements supplémentaires dans le secteur des Aiguillons. Toutefois, celui-ci connaît déjà des déplacements puisqu'il est en partie urbanisé. En effet, au nord du chemin de Bellegarde se situe la zone industrielle des Aiguillons. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | En période de chantier, le voisinage du projet sera impacté par les nuisances sonores, toutefois celles-ci seront temporaires. La route départementale 6113 entre Nîmes et Bellegarde est située à environ 330 m du projet. La Ligne ferroviaire à Grande Vitesse Nîmes Montpellier est située |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Des vibrations peuvent être ressenties durant le chantier mais si elles existent elles seront temporaires.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet engendra des émissions lumineuses nouvelles, provenant de l'éclairage public des voies, stationnement et cheminements. Leur impact sera mesuré, étant donné qu'à proximité du site, l'éclairage public est déjà présent, le long du chemin de Bellegarde. Cet éclairage est indispensable au fonctionnement urbain du site et à la sécurité des usagers.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le traitement des eaux pluviales sera constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un réseau de noues paysagées recueillant les eaux du parvis, des cheminements piétonniers et des toitures des bâtiments - D'un réseau collectant les eaux de voirie et des parkings afin de les traiter à l'aide d'un séparateur à hydrocarbure avant rejet dans le bassin de rétention. - D'un bassin de rétention à proximité des parkings raccordé au réseau public <p>Le projet fera l'objet d'un dépôt à la DDTM d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'ensemble du projet sera raccordé au réseau collectif d'assainissement des eaux usées situé chemin de Bellegarde.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La réalisation du projet engendra la production de déchets non dangereux lors de la phase travaux. La gestion et l'évacuation de ces déchets seront traitées dans le cadre de ces travaux.</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va modifier l'usage de ce site, passant d'un secteur en friche à un site urbanisé. Les aménagements de ce secteur vont contribuer à l'amélioration de la desserte de ce secteur, urbanisé en limite ouest et nord, et profiteront notamment à la zone industrielle des Aiguillons, à proximité directe au nord du chemin de Bellegarde. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ligne LGV à proximité directe du site a fait l'objet de mesures de compensation sur tout son tracé et aura eu un impact antérieur sur le secteur, susceptible de se cumuler au projet de complexe sportif. Néanmoins, cet effet cumulé aura été intégré aux réflexions lors de l'élaboration du PLU ouvrant à l'urbanisation cette zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics of the project]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La vocation de ce secteur a été étudiée dans le PLU qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'aménagement de la zone va consommer des terres aujourd'hui inoccupées qui semblent pour l'instant favorables aux espèces de la Directive. Cependant, à très court terme, ces terres vont perdre de leur intérêt du fait de la mise en place de la LGV.

Par ailleurs, il faut noter également que dans le cadre des réflexions à l'échelle de la commune lors de l'élaboration du PLU, la zone 2AUP des Aiguillons est un report du projet de zone d'équipement public prévus au POS sur le secteur de la Fontaine. Ce dernier, étant repassé en zone agricole protégée (Ap), reste favorable aux espèces de la ZPS dans l'avenir. Il s'agit donc d'une minimisation de l'incidence des projets à l'échelle de la commune en les mettant en synergie avec les projets d'aménagements régionaux.

La zone des Aiguillons n'a pas d'incidence directe sur la ZPS. Les incidences indirectes sont identiques à celles de la LGV.

L'urbanisation de la zone des Aiguillons n'a donc pas d'incidence notable sur la ZPS Costières Nîmoises.

Ainsi, grâce aux études environnementales menées dans le cadre du PLU ainsi que des prescriptions urbaines intégrées aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU, nous estimons que l'évaluation environnementale du PLU a déjà étudié l'impact de ce programme. De ce fait, le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou permissionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| annexe 7 : plan de situation avec zonage du PLU |
| annexe 8 : plan cadastral |
| annexe 9 : orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bouillargues

le, 30 janvier 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessous



Le Maire,
Maurice GAILLARD

